



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9181<sup>e</sup>** séance

Jeudi 3 novembre 2022, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Opong-Ntiri . . . . . (Ghana)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M. Qorri
Brésil . . . . .	M. Figueiredo Sobral Torres
Chine . . . . .	M. Yao Jialiang
Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Tantawy
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Strainic
Fédération de Russie . . . . .	M. Tretiakov
France . . . . .	M <sup>me</sup> Fériaud
Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Onanga
Inde . . . . .	M. Adhana
Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Drumm
Kenya . . . . .	M <sup>me</sup> Mbabu
Mexique . . . . .	M. Ríos Sánchez
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Erno
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Weld-Blundell

## Ordre du jour

### Consolidation et pérennisation de la paix

Renforcement efficace de la résilience dans les opérations de paix au service d'une paix durable

Lettre datée du 24 octobre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/799)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est reprise à 15 heures.*

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur micro se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure leurs observations.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

**M. Chatrnúch** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie se félicite de l'occasion qui lui est donnée de partager ses observations sur ce sujet important et d'entamer une discussion sur la reconfiguration des opérations de paix des Nations Unies, afin de trouver un équilibre, adapté à chaque contexte, entre les actions cinétiques et non cinétiques visant à rétablir la paix et à remédier aux causes profondes des conflits. La Slovaquie attache une grande importance à une démarche globale de la pérennisation de la paix, qui passe par la prévention des conflits et l'élimination de leurs causes profondes ; la réconciliation et l'unité nationales, notamment grâce à un dialogue inclusif et à la médiation ; l'égalité des genres ; et le respect et la protection des droits humains et des libertés fondamentales.

Nous sommes convaincus que la pérennisation de la paix en Afrique est une question qui doit être abordée dans sa globalité. Depuis de nombreuses années, la Slovaquie considère la réforme du secteur de la sécurité comme l'un des principaux éléments d'une prévention des conflits efficace et d'une reconstruction et d'une stabilisation post-conflit réussies. L'expérience directe de nombreuses missions et opérations de paix des Nations Unies et de l'Union africaine montre clairement qu'un processus de réforme du secteur de la sécurité inclusif et dirigé par les pays concernés permet de remédier progressivement aux causes profondes de l'insécurité et de la fragilité et de créer un environnement propice au développement durable et à la paix.

Dans ce contexte, nous devons avoir pour priorité d'élargir l'inclusion et la diversité, afin que les processus de consolidation de la paix fassent l'objet d'une appropriation nationale au sens le plus large. De plus, la Slovaquie reconnaît le rôle important que joue le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre d'opérations de maintien de la paix qui créent les conditions propices à la stabilité et à une paix durable. Les contributions combinées des soldates de la

paix et des organisations et réseaux de femmes locaux permettent de tenir compte des préoccupations des femmes dans les efforts de prévention et de règlement des conflits. Dans ce contexte, la Slovaquie salue la résolution 2594 (2021), sur les transitions des missions de maintien de la paix des Nations Unies, qui souligne la nécessité d'une mobilisation auprès de la communauté locale et de la société civile avec la participation pleine, égale et véritable des femmes et l'inclusion des jeunes et des personnes handicapées.

En outre, les jeunes peuvent jouer un rôle crucial en matière de prévention des conflits. Il a été prouvé que, lorsque les jeunes prennent réellement part aux processus de paix, les résultats sont généralement plus durables. Par conséquent, il convient de souligner qu'il importe de doter les opérations de paix d'un mandat solide en faveur des jeunes et de la paix et de la sécurité. Néanmoins, aider les défenseurs de la jeunesse ne se limite pas à leur offrir une plateforme. Il faut renforcer leurs capacités, favoriser des partenariats et intégrer pleinement leurs points de vue à l'ensemble des activités.

Enfin, et surtout, je tiens à vous assurer, Madame la Présidente, que la Slovaquie, en sa qualité de Coprésidente du Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité, est prête, en collaboration avec l'Afrique du Sud, à apporter un soutien continu au programme des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité auquel elle reste attachée.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Pays-Bas.

**M<sup>me</sup> Brandt** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession du Ghana à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et à vous remercier d'avoir organisé le présent débat public. Nous remercions également les intervenants de leurs contributions éclairées.

En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix et de la performance et de la protection des civils, telles que définies dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, le Royaume des Pays-Bas estime que le présent débat sur la résilience et le lien entre consolidation et maintien de la paix est à la fois opportun et d'une importance cruciale.

Nous nous associons à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et souhaitons ajouter trois observations à titre national.

Premièrement, il est essentiel que les opérations de paix aient des mandats politiques stratégiques qui incluent des objectifs à long terme, afin de renforcer la résilience et de parvenir à une paix durable. Cela signifie qu'il faut accorder une attention suffisante à la phase de transition dans les mandats, dès le déploiement des opérations. Nous pensons que, pour y parvenir, la Commission de consolidation de la paix doit jouer un rôle plus important, car elle est bien placée pour fournir des conseils stratégiques opportuns sur les efforts de consolidation de la paix lors des consultations et des séances d'information consacrées à la prorogation des mandats.

Deuxièmement, en ce qui concerne la consolidation de la paix, nous soutenons l'inclusion systématique de domaines tels que la justice inclusive, la santé mentale et le soutien psychosocial et, comme mon collègue slovaque vient de le mentionner, la pleine intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Et nous devons véritablement renforcer la collaboration avec les acteurs locaux dans ces domaines si nous voulons bâtir la résilience et une paix durable, en particulier au niveau communautaire.

Troisièmement, s'agissant du financement, même si cela a déjà été dit, je tiens à répéter qu'investir dans la prévention et la consolidation de la paix est l'un des meilleurs investissements que nous puissions faire. Il a été démontré que cela donne des résultats, sauve des vies et, au final, permet de faire des économies. De toute évidence, la consolidation de la paix n'est pas un effort ponctuel et à court terme. Par conséquent, un financement ponctuel et à court terme sera inefficace. L'édification de sociétés pacifiques et inclusives exige un engagement à long terme et un financement prévisible, ce qui nécessite à son tour un engagement réel se traduisant par une forme de contributions statutaires.

Le Royaume des Pays-Bas prend au sérieux cet engagement en faveur d'un financement adéquat, prévisible et durable aux fins de la consolidation de la paix et a donc décidé de verser 10 millions d'euros supplémentaires au Fonds pour la consolidation de la paix, en plus de sa contribution annuelle de 20 millions d'euros, ce qui touche à la question d'un financement adéquat. Nous avons pris cet engagement pour une période de cinq ans, ce qui renvoie à la question d'un financement prévisible et durable.

Enfin, nous pensons qu'il serait très utile de coordonner les efforts avec des organisations telles que

l'Union africaine et les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale. L'analyse conjointe a déjà fait ses preuves, notamment au Sahel, et nous encourageons vivement la poursuite d'une coopération resserrée et d'une action coordonnée entre tous les acteurs, locaux ou internationaux, car il est dans l'intérêt de tous d'investir dans le renforcement efficace de la résilience et une paix durable.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Ishikane** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ghana d'avoir organisé le présent débat public au niveau ministériel.

Nous sommes fermement convaincus que, dans toute situation de conflit, il est essentiel de mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives pour parvenir à une paix durable et résiliente face aux défis multiformes qui menacent aujourd'hui la sécurité humaine dans de nombreuses régions du monde. Afin de surmonter ces défis, il est en effet temps de moderniser et de renforcer les fonctions de l'ONU, et notamment celles de ses opérations de paix.

Aujourd'hui, je voudrais proposer quelques idées sur la manière dont les opérations de paix des Nations Unies, à savoir les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, peuvent collaborer avec les entités des Nations Unies et d'autres partenaires pour promouvoir plus efficacement le renforcement des institutions et la résilience au service d'une paix durable.

Premièrement, il faut renforcer le rôle des opérations de paix des Nations Unies pour coordonner et intégrer les efforts visant à appuyer les activités de consolidation de la paix menées par les pays. Dans les situations où les opérations de paix des Nations Unies sont déployées, l'essentiel des activités de consolidation de la paix est partagé et mis en œuvre par un large éventail de partenaires, dont les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations régionales et les organisations de la société civile, pour n'en citer que quelques-uns. Dans ce contexte, le rôle le plus important des opérations de paix des Nations Unies consiste dans la coordination et l'intégration, et nous sommes résolument convaincus que ce rôle doit être renforcé davantage. Parallèlement, les autres partenaires, y compris les États Membres, peuvent contribuer à la coordination et à l'intégration en favorisant l'ouverture et la transparence de

leurs activités et en reconnaissant les rôles et les avantages de chacun.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité devrait solliciter plus régulièrement les conseils de la Commission de consolidation de la paix, les examiner et s'en inspirer, de manière à ce que les activités des opérations de paix puissent tenir compte de la vision à long terme propice à la consolidation et à la pérennisation de la paix, conformément à la situation particulière dans laquelle chaque mission évolue sur le terrain. À cet égard, je félicite le Ghana d'avoir, en sa qualité de Président du Conseil, invité la Commission de consolidation de la paix à fournir un avis écrit au Conseil de sécurité sur le débat d'aujourd'hui.

Troisièmement, en ce qui concerne la question du financement durable pour soutenir le renforcement de la résilience face aux menaces liées à la sécurité, notamment au Sahel et dans les régions du littoral de l'Afrique de l'Ouest, nous devons mettre davantage à profit le Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que la Commission de consolidation de la paix, afin de promouvoir une utilisation plus coordonnée, plus efficace et plus durable des ressources. La Commission de consolidation de la paix devrait rassembler tous les acteurs concernés pour mobiliser des ressources là où il faut faire face aux menaces, tandis que le Fonds pour la consolidation de la paix devrait renforcer sa fonction première, celle de fonds de démarrage pour attirer d'autres ressources financières bilatérales et multilatérales.

Le Japon restera déterminé à appuyer le renforcement de la résilience et les efforts visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits afin de favoriser la pérennisation de la paix.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Gonzato.

**M. Gonzato** (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter le Ghana de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre ; j'aurais dû le faire hier, mais ayant oublié, je le fais aujourd'hui.

Nous nous félicitons du débat public d'aujourd'hui sur la manière de donner aux opérations de paix davantage de moyens de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de promouvoir une paix durable.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie,

l'Ukraine et la République de Moldova, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne et l'ONU entretiennent un partenariat stratégique étroit sur les opérations de paix et la gestion des crises, et ce, depuis 20 ans. Aujourd'hui, 13 des 18 missions et opérations de l'Union européenne dans le monde travaillent côte à côte avec les missions des Nations Unies, par exemple en République centrafricaine, en Somalie, en Libye et en Iraq.

La promotion d'une approche globale de la prévention des conflits et de la gestion des crises est un élément essentiel de la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne. L'appui au dialogue, la réconciliation et la médiation d'accords pour mettre fin aux conflits violents sont des pratiques exemplaires reconnues pour régler les conflits. Cependant, bâtir une paix résiliente signifie qu'il faut aller au-delà des accords de paix et prendre en compte la réconciliation à long terme, la cohésion sociale, la mise en place d'institutions, le respect des droits de l'homme et le développement économique. Cela signifie également qu'il faut s'attaquer en permanence aux causes profondes des conflits, telles que les changements climatiques, l'insécurité alimentaire, les inégalités et la fragilité de la gouvernance.

Au Sahel, l'ONU, appuyée par l'Union européenne, promeut la stabilité et la paix grâce à une série d'activités axées sur la consolidation de la paix, le dialogue, la médiation et la stabilisation. Le mécanisme de stabilisation du Liptako-Gourma, dirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et financé par l'Union européenne, qui appuie l'établissement de l'autorité de l'État et la fourniture de services essentiels, en est un exemple. En Afrique de l'Ouest, l'Union européenne se concentre également sur la prévention des conflits et mène une action associant plusieurs pays, pour un budget de 17 millions d'euros, dans le but d'instaurer un « arc de stabilité » pour faire face au risque que la crise sahélienne ne se propage dans les pays côtiers que sont la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Guinée, le Ghana, le Togo et le Bénin.

Il est essentiel de travailler dans le respect du principe de l'Unité d'action des Nations Unies et du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans son ensemble pour garantir une stratégie cohérente contribuant à briser le cercle vicieux des conflits. À cette fin, les conférences d'annonce de contributions de l'Union européenne sur la Corne de l'Afrique et le Sahel

ont permis de réunir les instruments et les acteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix, garantissant ainsi une réponse globale à ces crises. Un autre exemple est le projet FREXUS sur l'amélioration de la sécurité et de la résilience climatique dans des contextes fragiles grâce au lien entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire, dans le bassin du Niger et le bassin du lac Tchad, qui est cofinancé par l'Union européenne à hauteur de 4 millions d'euros.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité sont intégrés dans toutes les priorités communes de l'Union européenne et de l'ONU. L'Union européenne promeut l'intégration des questions de genre et la participation des femmes à la prévention des conflits, tout comme à la riposte aux conflits et au relèvement post-conflit. Le mécanisme de stabilisation du Liptako-Gourma, qui met l'accent sur le rôle des femmes dans la création et la préservation des moyens de subsistance, un facteur important pour relancer les économies locales, montre bien comment cela peut être intégré dans les mesures de prévention.

Le récent Plan d'action pour la jeunesse de l'action extérieure de l'Union européenne vise à renforcer les échanges avec les jeunes du monde entier et contribuera à la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité de l'ONU. L'Union européenne, entre autres mesures, intégrera la dimension « jeunes, paix et sécurité » dans les efforts de prévention des conflits et de gestion des crises.

Les bureaux de pays des Nations Unies et les organisations spécialisées dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix doivent alimenter les travaux du Conseil de sécurité, qui doit travailler en synchronisation avec eux. S'agissant de tirer parti du savoir-faire des organismes des Nations Unies, le mécanisme de sécurité climatique est un bon exemple. Il associe le savoir-faire du Département des opérations de paix et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en matière de prévention des conflits et d'alerte rapide au savoir-faire du PNUD et du Programme des Nations Unies pour l'environnement en matière d'adaptation aux changements climatiques ainsi que d'atténuation de leurs effets.

La création du Groupe informel d'experts sur le climat et la sécurité est également un exemple important de coopération entre le Conseil de sécurité et d'autres organes de l'ONU pour mieux faire face à la menace émergente des changements climatiques et de

l'insécurité. L'Union européenne et ses États membres appuient de nombreux organismes des Nations Unies qui se concentrent sur divers aspects de la consolidation et de la pérennisation de la paix, notamment l'Équipe de réserve de conseillers principaux pour la médiation, les conseillers pour la paix et le développement et le Fonds pour la consolidation de la paix. Ce ne sont là que quelques-uns des nombreux aspects importants du dispositif de prévention des conflits et de pérennisation de la paix de l'ONU.

De toute évidence, une approche renforcée et plus cohérente de la paix et de la sécurité s'impose. Nous appuyons pleinement un Nouvel Agenda pour la paix ambitieux, tel que proposé par le Secrétaire général. Nous attendons avec intérêt de contribuer et de participer à une conversation mondiale sur cette importante initiative dans les mois à venir.

Enfin, comme toujours, le financement durable est une pièce essentielle du puzzle. Depuis 2004, l'Union européenne a fourni quelque 3 milliards d'euros en appui aux opérations de paix et de sécurité menées par l'Afrique sur le continent. Nous resterons fermement mobilisés, sur les plans politique et financier, comme en témoigne l'adoption récente d'une enveloppe de 600 millions d'euros à l'appui des opérations de paix et de sécurité mandatées par l'Union africaine sur le continent pour la période 2022-2024.

L'Union européenne compte 11 missions de formation et de renforcement des capacités dans toute l'Afrique, qui dispensent une formation à plus de 30 000 soldats, policiers et magistrats africains. La facilité européenne pour la paix est désormais opérationnelle. Elle a déjà adopté plusieurs mesures d'appui aux pays africains, et d'autres sont en préparation. Dans tous ces efforts, nous encourageons la cohésion avec les activités de consolidation de la paix et de stabilisation menées par les organisations et initiatives sous-régionales africaines, telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ou l'Initiative d'Accra.

L'Union européenne et ses États membres comptent parmi les principaux contributeurs au Fonds pour la consolidation de la paix, fournissant plus de 60 % des financements de ce mécanisme. Cependant, nous sommes conscients de l'écart qui existe entre la demande et les ressources dont disposent le Fonds pour la consolidation de la paix et les activités de consolidation de la paix de manière générale. Par conséquent, nous

nous félicitons de l'adoption par consensus de la résolution 76/305 de l'Assemblée générale, sur le financement de la consolidation de la paix, facilitée par le Kenya et la Suède, qui envoie un signal fort quant à l'attachement collectif de tous les États Membres de l'ONU à la consolidation de la paix. Nous devons maintenant prendre des engagements financiers adéquats et concrets à la mesure de ce signal politique, et nous espérons obtenir un résultat positif à la Cinquième Commission à cet égard, en plus d'autres formes d'appui à la consolidation de la paix de la part de l'ensemble des Membres de l'ONU.

D'une manière plus générale, l'Union européenne est déterminée à améliorer la durabilité et la prévisibilité du financement des opérations de paix. Pendant le sommet Union européenne-Union africaine, qui s'est tenu cette année, les deux organisations se sont engagées à continuer d'appuyer les opérations de soutien à la paix menées sous conduite africaine et les discussions en cours sur le financement des opérations autorisées par le Conseil de sécurité au moyen des contributions statutaires de l'ONU.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Chili.

**M<sup>me</sup> Narváez Ojeda** (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili remercie la Mission permanente du Ghana d'avoir organisé ce débat qui arrive à point nommé, et il tient aussi à remercier les intervenants de leurs contributions importantes.

Les opérations de paix peuvent être considérées comme l'un des outils les plus visibles de l'action de l'ONU. Nous avons conscience que le contexte international complexe dans lequel nous nous trouvons les expose à diverses tensions et à de nouveaux besoins. À titre d'exemple, la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) a aggravé de nombreux conflits internes et internationaux en raison des tensions sociales et économiques provoquées par la crise sanitaire, ce qui a eu des répercussions directes sur les opérations de paix dans le monde.

Dans un paysage mondial caractérisé par la complexité des conflits et après plus de 70 ans d'histoire, les opérations de paix sont confrontées à un environnement politique mondial particulièrement inquiétant pour le multilatéralisme, qui est mis à mal dans certaines régions du monde par l'émergence de l'ultranationalisme, de la xénophobie et du populisme.

Compte tenu des scénarios difficiles auxquels les opérations de paix doivent faire face, une approche

globale et multidimensionnelle des conflits est nécessaire afin de s'attaquer à leurs causes structurelles. Dans le même ordre d'idées, une attention prioritaire doit être accordée aux vulnérabilités existantes, qui aggravent les inégalités, la pauvreté, la perte des écosystèmes, la raréfaction des ressources, la propagation des maladies et les déplacements forcés.

En outre, nous ne devons pas oublier que les opérations de paix sont souvent déployées dans des régions qui subissent de plein fouet les effets des changements climatiques. Afin de garantir le succès des opérations de paix, une action coordonnée entre les trois piliers du système des Nations Unies est essentielle, notamment en ce qui concerne la nécessité d'harmoniser les objectifs de paix et de sécurité internationales avec les objectifs de développement durable et ceux relatifs aux droits humains.

Par conséquent, les opérations de paix doivent également chercher à promouvoir des sociétés stables, plus justes et inclusives, fondées sur l'état de droit, les droits humains et l'autonomisation des jeunes et des femmes, entre autres. Je tiens à souligner que l'autonomisation des femmes ne peut être assurée que par une présence accrue des femmes dans les contingents de maintien de la paix et aux postes de direction associés à la prise de décisions. À cet égard, 28 % des Casques bleus chiliens déployés dans des missions en tant qu'experts militaires sont des femmes, et ce chiffre devrait être porté à 57 % d'ici décembre.

Par ailleurs, nous devons prendre en considération les diverses menaces auxquelles sont confrontées les opérations sur le terrain, telles que la criminalité organisée, les attentats terroristes, les cyberattaques et les pandémies. Par conséquent, l'Organisation doit faire de la sécurité des Casques bleus l'une de ses priorités.

Enfin, il convient de mettre en lumière le travail des mécanismes régionaux en faveur de la paix et de la sécurité, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, comme l'Union européenne et l'Union africaine, qui ont une grande expérience dans le domaine des opérations de paix.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

**M. Ladeb** (Tunisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et à vous souhaiter, ainsi qu'à votre équipe très compétente, plein succès au cours de ce mois. Je remercie les

intervenants de leurs exposés instructifs et je vous félicite d'avoir décidé de consacrer votre première séance phare à l'examen des questions relatives au renforcement efficace de la résilience dans les opérations de paix au service d'une paix durable.

Je constate avec satisfaction que le thème d'aujourd'hui rappelle des débats similaires organisés par les précédents membres africains du Conseil, dont l'objectif était de souligner la nécessité pour cet organe de prendre en considération, dans l'exercice de ses responsabilités principales, l'évolution des conditions de sécurité et de prendre pleinement en compte les causes et les facteurs sous-jacents des conflits. En effet, malgré le rôle actif que le Conseil joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en recourant aux divers outils mis à sa disposition par la Charte des Nations Unies, une paix durable demeure hors de portée dans de nombreuses régions du monde.

Ce constat se vérifie tout particulièrement dans les contextes fragiles en Afrique, où un certain nombre de facteurs sous-jacents, divers et interdépendants ont affaibli la résilience des populations, ce qui a exacerbé les tensions existantes, alimenté les cycles de violence et prolongé les conflits. Parmi ces facteurs figurent la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent qui tirent profit du trafic des ressources naturelles, la criminalité organisée et la contrebande d'armes de petit calibre, la pauvreté chronique, le chômage de masse, l'exclusion et les inégalités croissantes, autant de facteurs qui ont attisé les tensions et le mécontentement au sein des populations.

L'absence de l'autorité de l'État et d'institutions efficaces offre souvent un terrain fertile et un refuge pour les groupes terroristes, les réseaux de criminalité transnationale et les acteurs non étatiques violents, qui utilisent les pays concernés comme des bastions pour mener leurs opérations déstabilisatrices tant au niveau local qu'à plus grande échelle, menaçant ainsi la stabilité, la sécurité et même l'intégrité territoriale des États voisins.

Les conséquences désastreuses des chocs écologiques causés par les changements climatiques, conjuguées aux menaces pesant sur la sécurité alimentaire, risquent de raviver les violences intercommunautaires et viennent encore compliquer les efforts en faveur de la paix et de la sécurité dans ces contextes.

Certains membres du Conseil pourraient soutenir que plusieurs facteurs sous-jacents d'instabilité et de

conflit ne relèvent pas du mandat du Conseil de sécurité. Il convient toutefois de souligner que le fait de ne pas traiter ces questions de manière appropriée a clairement eu une incidence sur l'efficacité du Conseil de sécurité et a sapé sa crédibilité. S'ils ne sont pas pris en compte, ces facteurs structurels pourraient compromettre les efforts déployés pour rétablir la paix et la sécurité et contribuer à la résurgence des conflits pendant ou après les opérations de paix. Ils pourraient même avoir des retombées susceptibles d'aggraver l'insécurité à l'échelle régionale, compte tenu de leur caractère transfrontière.

Il ne fait aucun doute que face à ces défis en matière de sécurité, le Conseil doit poursuivre sa réflexion sur les moyens de s'assurer que les opérations de paix interviennent dans ces contextes fragiles dans le cadre de mandats mieux coordonnés et sur mesure, qui intègrent également des mesures efficaces visant à bâtir des communautés résilientes et à coordonner les efforts de renforcement des institutions étatiques.

Aujourd'hui plus que jamais, le Conseil de sécurité doit élaborer des approches globales de la paix et de la sécurité internationales, notamment en ce qui concerne ses échanges et sa coopération avec les autres organes de l'ONU, les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, et les institutions financières internationales, afin d'appuyer les efforts nationaux et régionaux visant à bâtir des communautés résilientes et de promouvoir des réponses complémentaires et cohérentes au service d'une paix durable.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Mabongo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation, d'avoir convoqué cette séance importante pour mettre en lumière le rôle essentiel du renforcement de la résilience dans les opérations de paix au service d'une paix durable. Nous exprimons notre gratitude au Secrétaire général António Guterres et à tous les intervenants pour leurs exposés instructifs de ce matin.

L'Afrique du Sud exprime une nouvelle fois son appui aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, qui constituent un des mécanismes dont dispose l'Organisation pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, en particulier la protection des civils. Nous partageons l'avis selon lequel nous devons mener des opérations de maintien de la paix pertinentes, efficaces, efficientes et adaptées à leur objectif dans un

environnement changeant et dynamique. L'évolution des menaces, le dynamisme de la paix et de la sécurité internationales et les environnements complexes, instables et dangereux dans lesquels opèrent les missions de maintien de la paix, y compris leur exposition croissante à des menaces asymétriques, nous obligent à renforcer en permanence la résilience et l'adaptation collectives dans l'architecture du rétablissement de la paix au sens large.

Comme de nombreux orateurs l'ont souligné au cours du débat d'aujourd'hui, les opérations de paix ont connu des changements importants depuis leur conception initiale. Ces changements, qui s'accompagnent d'un environnement dynamique en pleine mutation, exigent que les opérations de paix s'adaptent et fassent preuve de résilience afin de répondre aux besoins actuels et futurs en matière de sécurité. Certaines délégations, dont celle du Kenya, nous ont également rappelé aujourd'hui que le concept des opérations de maintien de la paix est une innovation qui ne figurait pas dans la Charte des Nations Unies. De par sa nature, le maintien de la paix doit donc évoluer et s'adapter en permanence en fonction des circonstances. Néanmoins, pour assurer l'évolution du maintien de la paix, nous devons utiliser pleinement tous les outils existants mandatés par le Conseil de sécurité. Ainsi, la doctrine existante donne aux missions de maintien de la paix des outils suffisants pour remplir leur mandat de protection des civils. C'est donc lorsque les missions de maintien de la paix sont moins performantes dans ces domaines que leur efficacité et leur utilité sont remises en question.

Nous nous félicitons que le processus de réforme en cours des opérations de maintien de la paix de l'ONU envisage d'utiliser les nouvelles technologies pour améliorer leur efficacité et leur efficacité en termes de communication stratégique, ainsi que pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, l'administration des abris et des camps, la santé, la protection des civils et la mise en œuvre efficace et globale des mandats. L'Afrique du Sud a eu l'honneur d'accueillir en juin le sixième colloque international du Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix, au cours duquel nous avons discuté du rôle des technologies modernes avancées dans les opérations de maintien de la paix et recensé les succès, les défis et les possibilités que l'ONU pourrait exploiter.

Nous nous associons aux autres orateurs et oratrices pour souligner que des stratégies porteuses de transformation et innovantes doivent être adoptées dans le cadre du renforcement de la résilience des opérations

de paix. Cela passe, entre autres, par la mise en œuvre intégrale des engagements pris pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons donc rechercher tous les moyens de garantir un recrutement ciblé et la disponibilité d'installations adéquates et appropriées pour les soldates de la paix, ainsi que des programmes de mentorat et de formation pour les femmes, afin d'accroître leur niveau de participation aux opérations de maintien de la paix.

Nous tenons également à souligner l'importance des partenariats entre l'ONU, les organisations régionales et les organisations sous-régionales. Conformément aux recommandations de la seizième réunion consultative conjointe de l'Union africaine et de l'ONU, qui s'est tenue le 14 octobre, l'Union africaine et les organisations régionales continuent d'être à l'avant-garde des efforts visant à pacifier les conflits sur notre continent, à l'appui du mandat du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, nous demandons une fois de plus que l'ONU joue son rôle et contribue au financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil à partir de ses ressources ordinaires, comme le prévoient nombre de ses résolutions, en particulier les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017).

Enfin, nous soulignons l'importance des effets de synergie et de la complémentarité entre la consolidation de la paix et le maintien de la paix et appelons à une collaboration renforcée entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité, notamment lors de l'examen des mandats des missions et des périodes de transition.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

**M. Gaouaoui** (Algérie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et vous exprimer les meilleurs vœux de réussite de la délégation algérienne. Nous remercions également le Secrétaire général et les intervenants de leurs exposés.

Le choix du thème de notre séance d'aujourd'hui est judicieux et très important, notamment pour l'Afrique, qui continue d'être en proie à des conflits et à des crises. L'Algérie partage l'opinion selon laquelle l'objectif de toute opération de maintien de la paix doit être de rétablir une sécurité durable, d'affermir et de

préservent les piliers de la stabilité, de jeter les bases de la consolidation de la paix et du développement durable et de prévenir les conflits. À cela s'ajoute la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des crises et des conflits et de les éliminer par le dialogue et des négociations pacifiques. Le succès d'une phase de transition vers une solution pacifique dépend de la mesure dans laquelle les opérations de maintien de la paix appuient les efforts visant à la mise en œuvre effective des accords de paix conclus, ainsi que les arrangements politiques convenus entre les parties au conflit. Compte tenu de ce rôle fondamental, et avant la fin de toute opération de paix, il convient de s'assurer qu'elle s'est pleinement acquittée de son mandat et de sa mission, et veiller à ce que son retrait s'effectue progressivement afin d'éviter tout vide sécuritaire qui pourrait conduire à une résurgence de la violence et du conflit.

Le processus de consolidation de la paix nécessite la mise en place d'une structure politique nationale cohérente et complète, reposant sur la légitimité des urnes et fondée sur l'élaboration d'une base constitutionnelle et la création d'institutions nationales fortes dans tous les domaines qui cristallisent la bonne gouvernance, l'état de droit, la justice et le respect des droits de l'homme sans discrimination ni exclusion. Le processus de rétablissement de la paix n'est pas complet sans la volonté politique d'élaborer une stratégie globale d'édification de la société avec la participation de tous les acteurs. Dans le même temps, l'un des dangers des conflits réside dans les importants flux d'armes qui proviennent de l'intérieur ou de l'extérieur du pays et qui sont difficiles à contrôler, que ce soit pendant un conflit ou même après sa fin. C'est pourquoi l'activation des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration pendant et après les conflits joue un rôle important dans le rétablissement de la stabilité et s'inscrit dans le droit fil du renforcement des capacités militaires nationales et de leur unification afin d'assurer la sécurité et la stabilité sur l'ensemble du territoire d'un pays et de faire face aux diverses menaces, notamment celles des groupes armés et terroristes et la prolifération des armes.

Nous sommes pleinement conscients que l'évolution rapide des menaces pour la sécurité, tant en termes d'ampleur que de nature, peut parfois dépasser la capacité des opérations de paix d'y répondre et que, dans certains cas, ces menaces peuvent représenter un danger imminent non seulement pour les civils, mais aussi pour les soldats de la paix. Nous en avons malheureusement été témoins dans les récentes attaques perpétrées par des groupes terroristes contre les sites et le personnel de

certaines opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Pour faire face à ces menaces asymétriques, nous devons renforcer les systèmes d'alerte rapide, améliorer la capacité des États et de leurs structures nationales compétentes de combattre le terrorisme et l'extrémisme violent, renforcer la coopération entre les organismes nationaux, régionaux et internationaux, intensifier la coordination dans l'échange d'informations, promouvoir la sécurité nationale aux frontières et lutter contre la criminalité organisée, qui est souvent une source de financement pour les groupes terroristes et extrémistes.

Enfin, si nous voulons accroître le niveau de prévention et d'avertissement préalable contre toute menace pour la sécurité dans la phase de consolidation de la paix afin d'éviter une résurgence du conflit, il faut renforcer la capacité des personnes et des sociétés grâce à des programmes de sensibilisation et d'éducation. En outre, la consolidation de la paix nécessite un appui et un accompagnement de la communauté internationale, notamment pour développer l'économie et les infrastructures afin d'assurer un développement durable.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

**M. Llosa** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Ghana, qui assure la présidence du Conseil de sécurité, de son invitation et de l'organisation du débat public d'aujourd'hui, qui est l'occasion pour nous d'examiner ensemble la nécessité d'intégrer l'aspect de la résilience dans les opérations de paix afin de parvenir à une paix durable.

Les pratiques traditionnelles des opérations de paix sont améliorées par la prise en compte de la nécessité de structurer des approches visant à assurer la résilience des zones précédemment touchées par un conflit. Il est par conséquent essentiel d'établir des relations de confiance entre le personnel des missions de paix et les principaux acteurs locaux, tels que les autorités nationales, les secteurs privé et productif et les mouvements locaux et populaires, comme ceux dirigés par les femmes et les jeunes.

La structure de ces approches doit être compatible avec les processus de transition du conflit à la consolidation de la paix et être prise en considération dans les mandats des missions établis par le Conseil de sécurité, en tenant compte de principes fondamentaux comme le respect des droits humains, la promotion de l'égalité des genres, le renforcement de l'état de droit, l'élimination

de la pauvreté et la mise en place d'institutions solides et résilientes, afin de parvenir à une coexistence pacifique.

Le Pérou appuie fermement l'évolution progressive du cadre normatif et programmatique des opérations de paix, comme en témoigne notamment notre action diplomatique. C'est pourquoi nous avons activement contribué à six opérations visant à promouvoir la paix en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan, au Soudan du Sud, à Abyei et au Liban. C'est une autre preuve de notre engagement en faveur du multilatéralisme et de la sécurité collective.

En ce qui concerne les causes sous-jacentes des conflits et de l'insécurité dans les zones où les missions sont déployées, le Pérou estime que l'élaboration d'approches visant à renforcer la résilience doit se fonder sur des critères souples et des indicateurs et paramètres d'évaluation indépendants, au cas par cas, ainsi que sur des considérations éthiques, des impératifs moraux et le fait que le renforcement de la gouvernance entraîne le renforcement de la confiance et la restructuration du tissu social, où les associations et autres organisations de la société civile sont les principaux acteurs.

À cet égard, et afin d'appuyer les efforts nationaux et régionaux visant à faire face aux situations de conflit, nous estimons qu'une résilience efficace doit inclure la participation des femmes et des jeunes aux différents organes et processus décisionnels, notamment en ce qui concerne tous les aspects liés aux processus de paix et de transition dans des zones précédemment touchées par un conflit. Cela doit impliquer leur leadership dans leurs communautés, leur participation accrue à la vie politique et leur inclusion dans les processus de relèvement économique et de justice transitionnelle.

Il est essentiel que le travail de coordination entre le Conseil de sécurité et les organismes des Nations Unies chargés des plans de résilience dans les zones touchées par les conflits se concentre sur l'amélioration de la capacité des autorités locales dans leurs efforts visant à réduire les disparités qui peuvent conduire à des revendications collectives violentes, en donnant la priorité à la sécurité alimentaire, à la santé, à la sécurité des citoyens et à la participation politique.

Enfin, s'agissant des financements destinés à appuyer le renforcement de la résilience face aux menaces pour la sécurité, nous saluons le travail accompli par le Fonds pour la consolidation de la paix visant à garantir que les ressources, provenant tant du secteur public que du secteur privé, soient prévisibles et durables

et qu'elles donnent la priorité à la protection des civils et au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, et parallèlement, au renforcement des capacités dans les domaines de la justice et de la sécurité, ainsi que de l'entrepreneuriat productif.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

**M. Dvornyk** (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine apprécie vivement l'initiative de la présidence ghanéenne du Conseil d'organiser cet important débat public. Nous exprimons notre gratitude à tous les intervenants pour leurs exposés riches en réflexions intéressantes.

L'Ukraine s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne, et nous voudrions formuler quelques observations à titre national.

La récente pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a montré clairement comment les nouveaux défis pourraient considérablement compliquer les efforts que nous déployons pour faire face aux menaces à long terme. Les urgences sanitaires, l'insécurité alimentaire, la pauvreté, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques ne sont que quelques-uns des nouveaux défis qui pourraient devenir des facteurs déclencheurs de conflits. Étant donné que la plupart de ces facteurs ne tiennent pas compte des frontières nationales, nous sommes tout à fait d'accord avec l'hypothèse formulée dans la note de cadrage préparée pour le présent débat (S/2022/799, annexe), selon laquelle le manque de prise en compte de certains facteurs structurels pouvait contribuer à la résurgence des conflits, même pendant ou après les missions de soutien à la paix.

Malheureusement, il n'y a pas encore suffisamment d'activités concrètes visant à faire face aux menaces et aux défis contemporains dans le cadre des efforts internationaux. Cela s'explique en partie par le fait que, en plus des nouveaux défis à relever, nous devons faire face à la menace d'un conflit interétatique de grande ampleur résultant d'une agression armée ou d'une véritable invasion d'un État souverain. Plus inquiétant encore, l'agresseur recourt à des pratiques terroristes délibérées, en attaquant des infrastructures critiques dans le but de priver des millions de civils d'électricité et d'eau, et en lançant cette attaque avant la saison hivernale. Cette attaque s'est produite en dépit, et en violation, de la résolution 2341 (2017), sur la protection des infrastructures critiques contre les attaques terroristes, adoptée à l'unanimité en 2017.

Il est clair qu'il ne sera guère possible de remédier efficacement aux causes sous-jacentes de l'insécurité dans le monde, telles que la pauvreté et la faim, notamment en Afrique, sans une réponse appropriée et adéquate au comportement agressif de la Russie. Sa guerre d'agression contre l'Ukraine a déjà eu des répercussions sur les approvisionnements alimentaires mondiaux, exacerbant ainsi la crise alimentaire dans les régions les plus vulnérables. La Russie a récemment recouru au chantage en menaçant de saboter l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, qui, je le rappelle, a permis de livrer plus de 9 millions de tonnes de denrées alimentaires en provenance de l'Ukraine entre août et octobre. Nous félicitons l'ONU et la Türkiye, les négociateurs de l'Initiative, qui ont adopté une position ferme, aux côtés de l'Ukraine, pour préserver l'Initiative.

Les civils et leurs droits sont parmi les premiers à faire les frais de la guerre. Compte tenu de notre propre expérience tragique à la suite de l'invasion totale de l'Ukraine, nous estimons que toute opération de maintien de la paix doit avoir pour priorité absolue d'exécuter pleinement son mandat en ce qui concerne la sécurité et la sûreté des civils. L'expérience de l'Ukraine en tant que contributeur actif aux opérations de paix des Nations Unies indique clairement qu'une protection efficace des civils doit aller de pair avec l'appui au renforcement des capacités du pays hôte, des institutions garantes de l'état de droit et des procédures démocratiques.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que tout pays qui viole les droits humains et les normes fondamentales du droit international peut difficilement être un partenaire fiable pour traiter les problèmes urgents à l'échelle mondiale, y compris les causes profondes des conflits dans le monde. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'un Conseil de sécurité fort, dont tous les membres sont légitimes et responsables et contribuent de manière fiable à la préservation de l'ordre international fondé sur des règles et des valeurs.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

**M. Arbeiter** (Canada) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Ghana de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Nous remercions le Ghana d'avoir organisé le présent débat public afin d'explorer le lien entre le maintien et la consolidation de la paix et d'examiner comment le Conseil de sécurité peut mieux faire face aux menaces

sans frontières, telles que les changements climatiques et le terrorisme. Nous attendons également avec intérêt la Conférence ministérielle des Nations Unies de 2023 sur le maintien de la paix qui sera accueillie par le Ghana, et nous nous réjouissons à la perspective de contribuer à ce processus. Nous savons que nous sommes entre de bonnes mains, et nous voulons que le Ghana sache qu'il peut compter sur notre soutien.

Je vais utiliser le temps qui m'est imparti aujourd'hui pour proposer quelques pistes de réflexion sur l'intégration de la résilience dans les opérations de paix aux fins de la pérennisation de la paix.

Premièrement, concernant le rôle du Conseil de sécurité qui est de faire en sorte que les opérations de paix des Nations Unies puissent s'attaquer aux causes des conflits et de l'insécurité. Avec le temps, nous en sommes venus à comprendre que certains ingrédients sont la clef du succès des missions : un engagement authentique des parties au conflit dans un processus de paix inclusif et tenant compte des questions de genre, des mandats clairs et réalisables assortis des ressources nécessaires, l'appui total du Conseil de sécurité, et une mobilisation régionale positive.

Toutefois, dans de nombreux contextes où les opérations de paix de l'ONU sont déployées, ces éléments clés sont absents, et là où ils sont absents, les missions sont en difficulté. Le Conseil de sécurité joue un rôle central en mettant les opérations de paix qu'il autorise dans la meilleure position possible pour réussir, en utilisant tous les outils à sa disposition.

Cependant, le partenariat de maintien de la paix va au-delà du Conseil de sécurité – qu'il s'agisse des gouvernements hôtes, de la société civile locale et des organisations de défense des droits des femmes, des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, des bailleurs de fonds, des organismes régionaux ou du Secrétariat. Le succès de la mission dépend de la collaboration de tous ces acteurs et de la responsabilisation mutuelle.

Les opérations de maintien de la paix sont un des outils les plus efficaces dont nous disposons pour atténuer les conflits et protéger les civils. Il nous incombe à tous de réfléchir de façon constructive – et critique – à la façon de veiller à ce que les opérations de paix puissent évoluer et produire des résultats permettant de relever les défis actuels et ceux qui surviendront à l'avenir.

Ce débat public est une amorce bienvenue de cette discussion, que les États Membres peuvent poursuivre

dans le cadre de la prochaine session du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ainsi que du processus de la Conférence ministérielle de 2023 sur le maintien de la paix de 2023.

Deuxièmement, concernant la façon dont nous pouvons tirer parti des programmes thématiques, comme le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, pour renforcer la résilience. Le Canada fait partie d'un nombre croissant de pays, 104, à avoir élaboré un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. Cela témoigne de la détermination de plus de la moitié des Membres de l'ONU à mettre en œuvre, chez eux, la résolution 1325 (2000) et les neuf résolutions ultérieures du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le Canada est en train de rédiger son prochain plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans le cadre de ce processus, nous cherchons à aborder un plus large éventail de questions relatives à la sécurité et renouvelons notre volonté de poursuivre une collaboration constructive avec la société civile et les représentants autochtones. Nous sommes également déterminés à soutenir et à protéger les bâtisseuses de la paix dans toute leur diversité, conscients du fait que ce soutien est une des plus grandes contributions que nous puissions apporter à la construction d'une paix durable. Nous redoublons d'efforts, avec nos partenaires, pour mettre en œuvre la résolution 2538 (2020) et venir à bout des obstacles auxquels sont confrontées les soldates de la paix. Je tiens à féliciter le Ghana pour son rôle de premier plan à cet égard.

Le Ministère canadien de la défense nationale a récemment entrepris une évaluation indépendante des obstacles à la participation véritable des femmes aux opérations de paix menées par les forces armées canadiennes. Ayant reconduit l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix pour une nouvelle période de cinq ans, nous continuerons à approfondir le travail accompli dans nos propres institutions, et ailleurs dans le monde avec nos partenaires, pour garantir des conditions favorables aux agentes en tenue.

*(l'orateur poursuit en français)*

Troisièmement, concernant la collaboration entre le Conseil et d'autres organes de l'ONU pour garantir des stratégies plus cohérentes de renforcement de la résilience. Heureusement, nous pensons qu'il existe de bonnes pratiques à mettre à profit, qui prennent la forme des relations entre le Conseil de sécurité et la

Commission de consolidation de la paix. Grâce aux travaux des présidences consécutives de la Commission, notamment du Bangladesh et de l'Égypte, de bons progrès ont été réalisés dans le renforcement du rôle consultatif crucial de la Commission, en particulier dans les avis qu'elle donne au Conseil de sécurité. Le Canada a également fait de cet effort un pilier de sa présidence en 2020.

La force de la Commission est que tout se fait à la demande et avec le consentement des pays et régions avec lesquels la Commission a des contacts. La Commission parle avec les pays, et pas seulement à leur sujet. Ses travaux sont fondés sur des priorités nationales pour construire des sociétés paisibles, justes et inclusives. Les avis que la Commission peut offrir au Conseil de sécurité ont une grande valeur, en particulier concernant le renouvellement des mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et spécialement dans des contextes où l'ONU est dans une situation de transition. C'est dans ces contextes en particulier que nous devons tirer parti des atouts de ces deux organes et appuyer les pays sur la voie d'une paix durable.

Enfin quatrièmement, concernant les mécanismes de financement disponibles pour soutenir le renforcement de la résilience, en particulier pour les États sahéliens et les États côtiers de l'Afrique de l'Ouest. L'Assemblée générale a pris une mesure importante en septembre, en adoptant par consensus la résolution sur le financement de la consolidation de la paix (résolution 76/305 de l'Assemblée générale). Nous remercions le Kenya et la Suède qui ont fait office de facilitateurs dans le cadre de cette résolution.

L'appel clair lancé aux États membres pour qu'ils augmentent leurs contributions à la consolidation et au maintien de la paix, notamment par des contributions volontaires, innovantes et statutaires, est important. Parce que consolider la paix et prévenir les conflits n'est pas seulement ce qu'il convient de faire, c'est aussi la chose intelligente à faire. Plus nous sommes en mesure d'agir tôt, plus nous avons d'outils à notre disposition, et plus nous pouvons sauver des vies humaines et épargner des ressources financières.

En décembre, le Canada a annoncé avec fierté qu'il s'engageait à verser 70 millions de dollars sur trois ans au Fonds pour la consolidation de la paix, afin d'aider à combler le déficit financier dans le domaine de la consolidation de la paix et d'appuyer les interventions axées sur le genre. Nous faisons cet investissement parce que nous croyons que le Fonds pour la consolidation

de la paix est un mécanisme essentiel et un catalyseur pour aider à maintenir la paix, en particulier pour les États qui subissent le stress des conflits armés et des changements climatiques. Nous avons hâte de travailler avec des partenaires pour continuer à combler le déficit financier dans le domaine de la consolidation de la paix ainsi que de continuer à recevoir des orientations de la part de l'ONU pour assurer le financement adéquat de ses activités de consolidation de la paix.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

**M. Muhith** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Ghana de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je vous remercie également, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat public. Je tiens à remercier sincèrement les intervenants de leurs exposés éclairants et complets de ce matin.

Tout l'éventail des missions de maintien de la paix a changé au cours de la dernière décennie en raison de l'évolution de nombreux phénomènes, notamment la recrudescence des activités des groupes armés non étatiques, les crises liées au climat, les catastrophes naturelles, les déplacements et la pauvreté, entre autres. Les menaces classiques et nouvelles qui pèsent sur la sécurité ont aggravé les causes profondes et les facteurs des conflits, tant directement qu'indirectement. Il est absolument évident que les opérations militaires ne suffisent pas à elles seules à apporter une paix véritable et durable dans les régions touchées par un conflit. Le renforcement des capacités des institutions du pays hôte concerné est important pour la consolidation et le maintien de la paix. Les forces de maintien de la paix peuvent jouer un rôle déterminant dans la mise en place d'institutions résilientes dans le pays hôte pour garantir une paix durable après le départ des opérations de maintien de la paix. Une approche intégrée est nécessaire pour veiller à ce que les opérations de maintien de la paix soient adaptées aux objectifs fixés et s'assurer qu'elles constituent un véritable investissement collectif au service de la paix et de la sécurité mondiales. À cet égard, le rôle du Conseil de sécurité est crucial.

En tant que premier pays fournisseur de contingents et de personnel de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Bangladesh a contribué de manière remarquable aux composantes de consolidation de la paix des opérations de maintien de la paix, qui facilitent le renforcement de la résilience des pays hôtes. Dans les limites de leur mandat, les soldats

de la paix bangladais ont permis d'éviter des conflits, fait respecter des accords de paix, supervisé des trêves et mobilisé avec succès les populations concernées dans diverses activités d'édification de la nation.

Je tiens à rappeler le rôle actif joué par les soldats de la paix bangladais dans de nombreux pays pour faciliter la transition vers un processus démocratique et appuyer les processus électoraux et les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que le développement des infrastructures, notamment la construction de routes et d'écoles et le développement agricole. Nous contribuons également à renforcer le système judiciaire, à réformer le secteur de la sécurité et à appuyer le renforcement des institutions et des capacités dans les pays hôtes.

Qu'il me soit permis d'aborder brièvement quelques points importants pour un renforcement efficace de la résilience.

Premièrement, le renforcement des institutions est une condition préalable fondamentale pour accroître la résilience. Des institutions efficaces, responsables et inclusives sont nécessaires pour faciliter les efforts de réconciliation nationale et garantir la capacité d'un pays à maintenir la paix. À cet égard, nous soulignons le rôle déterminant des missions de maintien de la paix dans la réforme du secteur judiciaire et du secteur de la sécurité et leur contribution à la prestation de services par les institutions nationales dans le cadre de leur mandat.

Deuxièmement, l'inclusivité est la clef de la mise en œuvre efficace du mandat de maintien de la paix. À cet égard, l'application intégrale et effective des résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) et des résolutions ultérieures est indispensable pour parvenir à la participation pleine et véritable des femmes et des jeunes aux processus de paix. Nous mettons également l'accent sur l'inclusion et la mobilisation de la société civile et des parties prenantes locales.

Troisièmement, nous soulignons l'importance d'un partenariat et d'une coordination efficaces entre les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales, les équipes de pays des Nations Unies, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les institutions financières internationales et régionales et les organisations régionales et sous-régionales, pour adopter et conserver une approche intégrée et coordonnée en faveur du renforcement de la résilience. Outre ce partenariat, l'appropriation nationale est cruciale. Nous rappelons la résolution 2594 (2021) à cet égard.

Quatrièmement, face à des changements climatiques aux effets de plus en plus marqués, nous encourageons à intensifier les efforts pour atténuer l'empreinte environnementale globale des opérations de maintien de la paix. Le Conseil doit définir le mandat des opérations de maintien de la paix de telle manière qu'elles aient des bénéfices durables pour les communautés hôtes et qu'elles contribuent aux efforts de ces dernières en matière de pérennisation de la paix et de développement.

Cinquièmement, compte tenu de l'importance des synergies et de la complémentarité entre consolidation et maintien de la paix, nous reconnaissons le rôle consultatif crucial que joue la Commission de consolidation de la paix, en particulier pour définir les mandats des opérations de maintien de la paix. Nous soulignons également qu'il importe de garantir un financement suffisant, prévisible et durable des activités de consolidation de la paix, pour faciliter un renforcement efficace de la résilience.

Avant de conclure, je renouvelle la détermination du Bangladesh à contribuer aux activités de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

**M. Szczerski** (Pologne) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je remercie le Ghana d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui. La Pologne tient également à remercier tous les intervenants de leurs observations éclairantes.

L'architecture internationale de paix et de sécurité exige une mobilisation ample et efficace de tous les pays attachés aux valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies, et ces pays doivent être prêts à défendre la Charte. C'est pourquoi les opérations de paix des Nations Unies restent un instrument primordial des efforts que nous déployons collectivement pour régler les conflits et protéger ceux qui ne peuvent se défendre.

Toutefois, la mutation rapide, récemment, des conditions de sécurité dans le monde a fait surgir de nouveaux défis pour tous les États Membres, qui ont désormais besoin de démarches et de stratégies d'engagement mieux calibrées. Il est essentiel que, après avoir affronté un cumul inédit de circonstances défavorables avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les perturbations des chaînes d'approvisionnement, l'insécurité alimentaire et énergétique découlant de l'agression russe contre l'Ukraine, et les

défis climatiques, les opérations de paix des Nations Unies évoluent. Aujourd'hui, plus que jamais, elles doivent être abordées de manière globale. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions mettre un terme à l'effet domino des guerres qui engendrent de nouvelles crises et des nouvelles crises qui engendrent de nouvelles guerres.

Nous sommes convaincus qu'il ne pourra y avoir de stabilité à long terme tant que les causes profondes des conflits, notamment l'absence d'unité sociopolitique, l'exclusion des processus politiques, les inégalités, l'indigence des institutions, les risques climatiques et l'insécurité alimentaire, n'auront pas été éliminées. C'est pourquoi la Pologne attache tant d'importance à la promotion de mesures motivées par le lien qui unit action humanitaire, développement et paix.

En d'autres termes, nous devons transcender le cloisonnement et appliquer une approche plus globale qui porte tout à la fois sur la prévention des conflits, le maintien et la consolidation de la paix. Réduire les risques de conflit nécessite la prévalence d'institutions étatiques résilientes et responsables, de la bonne gouvernance et de la cohésion sociale, ainsi que des investissements dans la résilience des infrastructures, laquelle participe du développement durable. En bref, la résilience est une condition requise de la viabilité.

Nous sommes pleinement conscients que les conditions de paix et de sécurité sont de plus en plus influencées par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. L'insécurité climatique coïncide souvent avec une aggravation de la pauvreté et des disparités sociales. Les pénuries de nourriture, d'eau et d'autres ressources naturelles contraignent les populations à migrer, ce qui nuit à la stabilité de régions entières. Bien que notre compréhension des interactions complexes entre climat, alimentation et conflit s'améliore, ce qui nous permet de mieux anticiper les sources de tension potentielles, nous devons définir des approches transversales et innovantes pour veiller à ce que les efforts de stabilisation et de paix tiennent compte des changements climatiques. La Pologne, qui participe activement aux opérations de maintien de la paix, est consciente que nous devons poursuivre nos efforts collectifs pour mieux adapter les missions des Nations Unies et rehausser leur efficacité.

Les partenariats aussi revêtent une importance pour une paix durable. La Pologne est favorable à une coopération plus étroite entre l'ONU et d'autres organisations régionales et internationales, notamment les institutions financières internationales. Nous félicitons

la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix de fédérer des parties prenantes locales, nationales et internationales dans le but d'examiner et de relever les défis complexes de la consolidation de la paix. Nous appuyons résolument la collaboration entre la Commission et diverses composantes du système des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les missions des Nations Unies sur le terrain.

Les opérations de paix ont prouvé leur intérêt stratégique s'agissant de jeter les fondements d'une paix durable. Ce que nous devons faire à présent, c'est veiller à ce qu'elles conservent leur pertinence et leur résilience. La Pologne est prête à œuvrer dans ce sens, aussi bien à la table des négociations que sur le terrain.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Kadiri** (Maroc) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Madame la Présidente, de féliciter le Ghana, et vous personnellement, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et de l'organisation du présent débat public sur une question essentielle touchant l'efficacité et l'efficacité de notre action pour la paix et la sécurité internationales. Le Ghana, pays frère, peut compter sur l'appui plein et entier du Maroc durant sa présidence du Conseil de sécurité.

Je remercie également le Secrétaire général António Guterres, la Sous-Secrétaire générale Martha Pobebe, le Commissaire Bankole Adeoye, S. E. M<sup>me</sup> Mary Robinson et M<sup>me</sup> Karin Landgren pour leurs exposés et les éléments éclairants qu'ils ont partagés.

Comme nous l'avons entendu à de nombreuses reprises durant ce débat, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont certainement l'outil le plus efficace de l'Organisation pour répondre aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Les tâches des opérations de maintien de la paix ont d'ailleurs évolué au cours de la dernière décennie pour comprendre, dans des missions multidimensionnelles modernes, et selon leurs mandats respectifs, des activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Cependant, l'écart reste vaste entre les aspirations ambitieuses des mandats multidimensionnels et les ressources dont disposent les opérations de maintien de la paix. La réponse aux défis actuels, qui sont multiples et de nature complexe, doit se baser sur des approches nouvelles et novatrices qui

permettent d'anticiper et d'intervenir au lieu de se limiter à constater et réagir. Il est donc indispensable de soutenir l'action des opérations de maintien de la paix en consacrant davantage d'efforts et de ressources au renforcement des différents outils à la disposition des Nations Unies, afin de garantir la complémentarité entre leurs actions et de s'assurer qu'elles bénéficient de tout le soutien politique et financier nécessaire.

À cet effet, nous nous félicitons de l'attention soutenue et continue accordée par le Secrétaire général à cette question, notamment en proposant l'élaboration d'un nouvel agenda pour la paix, avec pour objectif d'inscrire l'action de la communauté internationale dans une approche collective plus proactive et cohérente et d'obtenir des résultats plus efficaces. Nous réitérons notre ferme conviction que l'instauration d'une paix pérenne nécessite d'investir dans le lien qui unit paix, sécurité et développement, afin d'éliminer les causes profondes des conflits et de renforcer les capacités des États Membres à prévenir les risques de crise et à y répondre.

Le Maroc, qui a placé l'approche fondée sur le lien entre paix, sécurité et développement au cœur de son engagement pour la paix et la sécurité, voudrait insister sur les trois points suivants. Premièrement, la diplomatie préventive, la médiation et les missions politiques spéciales, éléments importants de la boîte à outils de l'ONU, doivent être en mesure de remplir pleinement leur rôle. Le Maroc exprime son appréciation pour l'action du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix dans ce cadre, en particulier pour le renforcement des capacités locales des femmes et des jeunes, la médiation et la prévention des conflits, et le soutien aux processus politiques. À cet égard, le Maroc a l'honneur de faire partie du groupe de donateurs du Département depuis plusieurs années.

Deuxièmement, la Commission de consolidation de la paix, ses formations pays et le Fonds pour la consolidation de la paix jouent un rôle central dans le renforcement de l'intégration entre le maintien et la consolidation de la paix, afin que celui-ci s'accompagne d'efforts de redressement économique et de renforcement des capacités sur la base d'une appropriation nationale, d'où la nécessité de renforcer la complémentarité et la coordination entre le Conseil de sécurité et ladite Commission. La formation République centrafricaine, que le Maroc a l'honneur de présider, poursuit sa bonne pratique de partage des recommandations avec le Conseil de sécurité, sur la base des priorités de consolidation de la paix de ce pays frère, à la veille de chaque

renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Enfin, nous réitérons l'importance pour le Conseil de sécurité d'élaborer des mandats clairs, ciblés, séquencés, hiérarchisés, réalistes et réalisables, en concertation avec les États hôtes, ainsi qu'avec les pays qui fournissent des contingents et des personnels de police, et de fournir aux missions de maintien de la paix tout le soutien nécessaire pour qu'elles puissent accomplir les tâches qui leur sont confiées. Bien évidemment, l'appui financier à ces missions est également fondamental. Nous saluons les efforts continus des Départements des opérations de paix et de l'appui opérationnel dans ce cadre.

Pour conclure, je voudrais affirmer l'appui plein et agissant du Maroc aux efforts de prévention des conflits et de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

**M. Turay** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je tiens avant tout à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession du Ghana à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je remercie le Ghana d'avoir organisé le présent débat public sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

La Sierra Leone souscrit à l'idée que l'intégration de la résilience dans les processus de paix est essentielle pour la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Aux yeux de certains partisans de la consolidation de la paix, la résilience peut agir comme un objet-frontière qui facilite la coopération entre les acteurs de la sécurité, du secteur humanitaire et du développement intervenant dans une crise prolongée. La résilience a aussi trait au renforcement des capacités, par opposition aux fragilités ou au phénomène des États dits faillis. Il s'agit d'une métaphore puissante qui rappelle aux artisans de la paix que l'obtention de résultats fructueux en matière de paix repose sur la collaboration des acteurs locaux avec la communauté de la consolidation de la paix, afin de mieux valoriser la prévention et d'axer ces résultats sur le long terme et sur la consolidation de la paix à l'échelon local, et pas seulement au niveau national.

L'un des facteurs déterminants pour la consolidation d'une paix durable est l'appropriation locale, à laquelle les acteurs internationaux accordent souvent

trop peu d'attention ou qu'ils sapent dans le cadre de l'action humanitaire, de l'aide au développement, de la reprise après sinistre et des efforts de consolidation de la paix. Cette situation est aggravée par le fait que les acteurs extérieurs concentrent souvent leur effort sur les seules lignes de fracture du conflit dans un pays et omettent d'accorder leur attention ou de donner la priorité aux sources de résilience des populations qui se trouvent dans les situations les plus difficiles, pas plus qu'ils n'investissent pas dans ces sources.

Il est par conséquent extrêmement utile de travailler en étroite collaboration avec les acteurs locaux afin de comprendre pleinement et véritablement leurs points de vue sur le conflit et les particularités du contexte dans une région donnée, ainsi que les forces, les atouts et les stratégies dont disposent les populations face à la violence. De cette façon, nous pouvons recenser et renforcer les capacités de résilience qui sont indispensables au développement de la paix et à la transformation des conflits. Une approche de renforcement de la résilience constitue donc un outil essentiel pour analyser et concevoir des politiques et des programmes adaptés aux besoins spécifiques des populations au niveau local.

Afin de consolider la paix et la réconciliation nationale et d'éviter la polarisation, il est essentiel que toutes les parties prenantes, les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les femmes et les jeunes soient mobilisés de manière globale.

Pour terminer, nous croyons en l'axiome selon lequel il ne saurait y avoir de paix sans développement ni de développement sans paix. Ensemble, nous sommes plus forts, et il est beaucoup plus facile de pérenniser la paix en y associant toutes les parties prenantes plutôt qu'en excluant ou en marginalisant certaines d'entre elles.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

**M. Gatete** (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la parole pour partager les vues du Rwanda sur ce sujet important. Je félicite le Ghana de son accession à la présidence pour le mois en cours et de l'organisation de ce débat de haut niveau. Je remercie également les intervenants d'avoir partagé leurs points de vue éclairés, qui apportent une contribution de fond à la présente discussion. Le moment ne saurait être mieux choisi pour débattre d'un sujet aussi important que celui du « renforcement efficace de la résilience dans les opérations de paix au service

d'une paix durable », au vu des conditions de sécurité qui prévalent actuellement aux échelles mondiale et régionale.

Pour être efficace, la pérennisation de la paix nécessite un processus délibéré et une volonté politique. Une paix véritable ne saurait être instaurée lorsque les acteurs, les parties prenantes ou leurs garants ferment les yeux sur les causes profondes et les facteurs du conflit lui-même. L'incapacité de pérenniser la paix tient à l'incapacité de s'attaquer aux véritables causes profondes du conflit, ainsi qu'au recours à des solutions extérieures qui ne sont pas adaptées au contexte.

Les succès enregistrés dans le passé par certains processus montrent que le fait de s'attaquer aux causes réelles du conflit avec impartialité renforce la confiance entre tous les acteurs, ce qui contribue à jeter des bases solides pour les processus politiques, à faciliter la consolidation de la paix et à instaurer une paix positive.

Compte tenu de la dynamique de sécurité actuelle, la Charte des Nations Unies ne suffit pas à encadrer de manière appropriée la conduite des opérations de maintien de la paix. Il convient dès lors d'adapter le mandat aux réalités de chaque pays et de l'exécuter au moyen de divers mécanismes bilatéraux et multilatéraux afin d'obtenir les effets de synergie nécessaires.

La question qui se pose est la suivante : comment adapter les opérations de paix à un objectif et à un contexte particuliers ? Les approches par pays ou par région destinées à résoudre les problèmes spécifiques sous-jacents doivent être mises en œuvre conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et en partenariat avec le pays hôte.

Dans la plupart des cas, la priorité est de protéger les civils et de mener des actions humanitaires, tout en cherchant des solutions durables par la négociation et le dialogue. Cette priorité doit être clairement communiquée. Une stratégie de sensibilisation doit être mise en place pour informer les communautés sur le rôle qu'elles jouent dans le rétablissement de la paix et la reconstruction du pays, de manière à ce qu'elles s'approprient le processus. En outre, les attentes doivent être correctement formulées pour éviter que les populations locales ne nourrissent de faux espoirs.

Qu'il me soit à présent permis d'axer mon intervention sur le rôle du pays hôte. Les opérations de maintien de la paix doivent appuyer et mobiliser les autorités du pays hôte dans la mise en œuvre de leur vision et de leur stratégie pour régler les problèmes qui

compromettent leur sécurité et leur stabilité. Les pays hôtes doivent pouvoir concevoir et mettre en œuvre les solutions qui leur conviennent le mieux, en gardant à l'esprit l'importance d'inclure toutes les parties prenantes, dont les jeunes et les femmes, et de veiller à ce que leurs besoins, y compris ceux des plus vulnérables, soient pris en compte. Il n'existe pas de modèle unique pour ce qui est de renforcer la résilience. C'est plutôt le contexte propre au pays ou à la région qui doit définir la meilleure marche à suivre.

Après le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, des solutions locales ont été intégrées dans le cadre de la réforme. Des initiatives telles que les tribunaux gacaca, les contrats de performance « Imihigo », le travail communautaire mensuel appelé « Umuganda », les comités de médiation, les réformes agraires et l'obligation de rendre des comptes, pour n'en citer que quelques-unes, ont permis de régler des problèmes cruciaux dont la résolution aurait pris plusieurs années si nous avions opté pour des méthodes classiques.

La pérennisation de la paix exige des réformes institutionnelles globales pour assurer l'instauration d'une sécurité efficace et démocratique en réduisant la pauvreté et en favorisant un développement économique, social et politique durable.

Cependant, le pays hôte demeure fragile en l'absence d'une architecture de sécurité efficace et bien gérée de plus grande envergure. Le Rwanda a été en mesure de mettre en œuvre des réformes institutionnelles avec l'appui de ses partenaires. Toutefois, nous avons préféré laisser aux Rwandaises et aux Rwandais le soin de répondre aux questions du quoi et du comment. De cette façon, nous pouvions être responsables de nos décisions et assumer nos échecs.

Enfin, le maintien de la paix est essentiel pour créer les conditions qui permettront au pays hôte d'améliorer ses priorités et d'établir des stratégies pour parvenir à une transformation socioéconomique durable et à des réformes institutionnelles appropriées fondées sur le contexte local. À cet égard, nous relayons l'appel en faveur d'un financement adéquat visant à appuyer les activités de consolidation de la paix, tant au stade du maintien de la paix que dans les phases de transition.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

**M. Mainero** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Le nombre de conflits armés dans le monde ne cesse d'augmenter et, dans ces contextes difficiles, les besoins

humanitaires des populations touchées dépassent de loin les capacités dont disposent les organisations nationales et internationales pour y répondre. Les populations n'ont d'autre choix que de devenir résilientes pour assurer leur survie immédiate.

Dans ces situations de vie ou de mort, la résilience est utilisée pour décrire les capacités des personnes et de leurs communautés de survivre et de maintenir les services vitaux essentiels lorsqu'elles sont confrontées à une violence extrême. Lorsque les populations sont poussées dans leurs derniers retranchements, leur résilience innée à vouloir survivre et résister se manifeste clairement au niveau de la communauté. Inévitablement, les familles et les voisins, avec le soutien des organisations locales, sont les premiers à intervenir pour fournir les ressources vitales essentielles. En période de besoin, les personnes collaborent et s'organisent pour s'entraider, en utilisant leurs réseaux pour accéder à l'aide et aux ressources essentielles.

Dans une acception plus large, la résilience peut également signifier la capacité de s'adapter et de se relever rapidement d'une situation de crise. Dans les situations résultant de crises naturelles ou d'origine humaine, il est important de s'attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes, en particulier dans les situations de conflit où l'histoire a tendance à se répéter. En raison de nouvelles tendances et dynamiques liées aux menaces traditionnelles et non traditionnelles pour la sécurité exposent le Conseil de sécurité à de nouveaux défis. Il est dès lors impératif que le Conseil élabore de nouvelles approches pour garantir une réponse efficace afin d'instaurer une paix durable.

La mise en œuvre d'une approche axée sur la résilience suppose de tirer les enseignements des expériences passées et de répondre aux besoins tant urgents qu'à long terme. Elle exige également qu'une attention particulière soit accordée aux questions touchant à la consolidation de la paix et à la reconstruction de l'État. La nature des conflits et de la violence a radicalement évolué depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, il y a plus de 75 ans. Bien que le nombre de guerres entre États ait diminué depuis 1946, les conflits et la violence intra-étatiques ne cessent d'augmenter. Les tensions régionales, l'effondrement de l'état de droit, l'absence ou la prise de contrôle des institutions étatiques, les gains économiques illicites et la raréfaction des ressources aggravée par les changements climatiques sont devenus les principaux facteurs de conflit.

En outre, on assiste à l'émergence de nouvelles menaces pour la paix et la sécurité internationales, comme les réseaux criminels transnationaux et les progrès des technologies d'armement rendus possibles par l'utilisation du cyberspace, menaces auxquelles il est difficile de faire face au moyen d'interventions traditionnelles. Dans le paysage actuel de conflits en constante évolution, les opérations de paix des Nations Unies ont dû s'adapter et se réinventer. Ces dernières années, de plus en plus de voix se sont élevées pour obtenir que les opérations de paix soient dotées d'un mandat robuste leur permettant de faire face à l'évolution de la dynamique de sécurité. Il est donc essentiel, pour garantir la crédibilité et l'efficacité du Conseil lui-même, de veiller à ce que les opérations de paix soient adaptées à l'époque moderne.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Indonésie.

**M<sup>me</sup> Dhanutirto** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier tous les intervenants de leurs contributions remarquables. Ma délégation salue l'initiative du Ghana, qui met en évidence la nécessité de veiller à ce que les opérations de paix soient adaptées aux objectifs visés. Je voudrais souligner trois points à cet égard.

Le premier concerne l'élaboration de mandats adaptés aux différentes opérations de paix. Dans la mesure où les défis liés à la paix et à la sécurité évoluent au fil du temps, le Conseil de sécurité doit faire preuve d'une plus grande souplesse pour mettre en place le type de mission approprié, et ce, à toutes les étapes des processus de paix. La participation inclusive et l'appropriation nationale sont indispensables pour appréhender la situation réelle sur le terrain et les moyens d'aller de l'avant. En outre, des mandats clairs, ciblés et réalisables doivent être élaborés pour guider les opérations de paix concernées.

Le deuxième point a trait à la nécessité de faire en sorte que ces efforts aient une incidence positive pour la population locale. Ce point est essentiel, surtout lorsque les pays hôtes s'engagent dans un processus de transition, non seulement pour aider les parties prenantes nationales à promouvoir le dialogue et la coopération pour s'attaquer aux causes profondes d'un conflit, mais aussi pour éviter l'apparition de nouveaux risques pour la sécurité. Dans cette optique, l'optimisation du rôle des soldates de la paix sera essentielle pour améliorer les performances des opérations de paix, notamment pour atteindre certaines composantes de la communauté

locale, en particulier les groupes vulnérables, dont les femmes et les enfants.

Le troisième point concerne le renforcement de la formation et des capacités. L'Indonésie estime qu'une formation appropriée permettrait de garantir que les Casques bleus sont déployés en ayant les compétences requises pour s'acquitter de leur mandat. À cette fin, nous estimons qu'il est important de promouvoir les partenariats en vue de soutenir la formation ciblée et le renforcement des capacités dans le but de réaliser des tâches spécifiques. Des compétences non techniques, des compétences linguistiques et une compréhension de la culture locale sont également nécessaires pour tisser des liens plus étroits avec les communautés. Pour sa part, l'Indonésie a intégré un volet relatif à la mobilisation de la population dans la formation préalable au déploiement des Casques bleus.

Pour terminer, l'Indonésie réaffirme sa détermination à participer à l'engagement collectif visant à améliorer la qualité et l'efficacité des opérations de paix.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

**M<sup>me</sup> Mrad** (Liban) (*parle en anglais*) : Nous tenons à féliciter la délégation ghanéenne pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et à la remercier d'avoir organisé ce débat consacré à un thème important et d'actualité. Nous remercions également tous les intervenants de leurs précieuses contributions, qui ont enrichi ce débat.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité, qui traite normalement des questions liées à la guerre et à la paix concernant des pays spécifiques, telles que les crises au Moyen-Orient et d'autres problèmes similaires dans le monde entier, tient un débat de haut niveau d'une journée sur les causes profondes qui alimentent les conflits à l'échelle mondiale, telles que la pauvreté et le sous-développement, et sur le rôle que les opérations de maintien de la paix pourraient jouer à cet égard, compte tenu des nouvelles menaces pour la sécurité qui exposent actuellement le Conseil à de nouveaux défis.

Cela étant dit, nous estimons que le Conseil de sécurité doit intensifier ses discussions sur les questions sociales et de développement afin de garantir des transitions efficaces vers la paix. De nombreuses situations dans le monde illustrent de manière flagrante le fait que les questions socioéconomiques peuvent constituer en elles-mêmes de graves menaces pour la paix et la sécurité internationales. Les preuves ne manquent pas. Neuf

des 10 pays affichant les indicateurs de développement humain les plus faibles ont connu des conflits au cours des 20 dernières années. Les pays en proie à de fortes inégalités et caractérisés par la faiblesse de leurs institutions risquent davantage de connaître des conflits. Une mauvaise répartition des richesses et l'absence de libertés, de perspectives et d'emplois suffisants, en particulier pour les populations à forte proportion de jeunes, peuvent également accroître le risque d'instabilité. C'est principalement sur cela que repose notre conviction qu'une paix durable passe par une approche globale pour la sécurité. Nous ne pouvons plus traiter en vase clos les deux composantes que sont le développement et la sécurité, car les causes profondes des conflits et des crises en matière de paix et de sécurité sont interdépendantes et se renforcent mutuellement.

Dans ce contexte, certains scénarios préconisent la réduction des effectifs ou le retrait des opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil en assurant des transitions plus harmonieuses par la délégation de tâches spécifiques aux équipes de pays des Nations Unies et à d'autres acteurs du développement. Si nous pensons que le Conseil pourrait être appelé à élaborer de nouvelles approches pour apporter une réponse équilibrée tant aux opérations militaires qu'aux causes sous-jacentes des conflits pour garantir une paix durable, nous sommes également favorables à la mise en place d'équipes de pays des Nations Unies, en tant que structures parallèles et complémentaires aux opérations de maintien de la paix dans l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées, dans le but de créer, en partenariat et en étroite coordination avec les communautés locales et les entités gouvernementales, un environnement propice à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Le lien entre les changements climatiques, la sécurité et le développement dans toutes ses ramifications est en train de s'imposer comme un axe incontournable s'agissant de repenser les mécanismes permettant de faire face à l'évolution de la dynamique de sécurité. Néanmoins, ce qui est considéré aujourd'hui comme un déficit de durabilité pour les opérations de paix ne doit pas servir de prétexte pour revenir sur la raison d'être et le mandat initiaux des opérations de maintien de la paix et des contingents dans les pays où ils sont déployés, sachant que tout élargissement de la configuration de leur mandat doit se faire sur la base d'une compréhension nuancée et de dispositions équilibrées des résolutions du Conseil de sécurité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal.

**M<sup>me</sup> Baptista Grade Zacarias** (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal félicite le Ghana d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui, et remercie les intervenants de leurs déclarations éclairantes.

Nous nous associons pleinement à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne.

D'autres orateurs et oratrices l'ont déjà déclaré : les opérations de maintien de la paix sont l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'ONU pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous rendons hommage aux Casques bleus et saluons la mémoire de ceux qui ont perdu la vie au service de la paix.

Le Portugal a toujours assuré sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes actuellement engagés dans plusieurs missions, notamment en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en Colombie. À ce titre, nous sommes bien conscients que les activités de maintien de la paix sont devenues de plus en plus exigeantes, car nous sommes confrontés à de nouveaux acteurs dans des environnements opérationnels plus complexes et plus hostiles. Cela est particulièrement évident en ce qui concerne le terrorisme et l'extrémisme violent, qui sont en hausse dans plusieurs régions du monde, en particulier en Afrique.

Même si les mesures militarisées de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent peuvent être efficaces à court terme, elles ont tendance à s'attaquer aux symptômes plutôt qu'aux causes profondes des conflits. Un engagement politique à tous les niveaux est nécessaire pour donner suite aux griefs et rétablir la confiance entre les citoyens et l'État. En complément d'une approche impliquant l'armée, les forces de l'ordre et les services de renseignement, des mesures doivent être mises en place pour lutter contre les changements climatiques, renforcer les institutions, promouvoir l'emploi et bâtir une économie juste et inclusive.

Le Portugal a essayé de suivre cette approche, par exemple, dans sa coopération avec le Mozambique et le soutien aux autorités mozambicaines dans leurs stratégies nationales, notamment dans le contexte du conflit armé à Cabo Delgado. Tout en contribuant à la formation des forces armées du Mozambique, nous avons également appuyé des initiatives liées aux secteurs de la justice, de la sécurité et de la défense du Mozambique,

ainsi que des projets favorisant l'emploi des jeunes et des femmes dans la région septentrionale de Cabo Delgado.

Nous sommes tout à fait résolus à rechercher les moyens de rendre les opérations de maintien de la paix plus efficaces, tout en adoptant une approche intégrée qui favorise l'appropriation nationale et locale et qui incorpore le triptyque paix, développement et droits humains. Dans ce contexte, nous appuyons pleinement la réforme des opérations de paix et de sécurité proposée par le Secrétaire général, y compris l'initiative Action pour le maintien de la paix et sa stratégie de mise en œuvre.

En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, le Portugal estime que, pour être efficaces, les activités de maintien de la paix doivent s'accompagner d'initiatives de prévention des conflits. Les activités de maintien et de consolidation de la paix doivent être entreprises ensemble afin d'être viables à long terme. Il faut également renforcer la complémentarité entre les travaux du Conseil de sécurité et ceux de la Commission de consolidation de la paix.

L'inclusion est également essentielle à la pérennité de la paix. La participation des femmes et des jeunes est essentielle tout au long de ces processus, notamment en raison de l'incidence disproportionnée des conflits et de leurs conséquences sur leur vie. C'est pourquoi nous soutenons la mise en œuvre intégrale des programmes pour les femmes et la paix et la sécurité, et pour les jeunes et la paix et la sécurité.

Enfin, l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus reconnaît le rôle clef des organisations régionales pour assurer l'appropriation locale et promouvoir la confiance et le dialogue. À cet égard, nous espérons qu'une décision sera prise prochainement pour garantir un financement prévisible et durable des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine.

Je termine en réaffirmant l'attachement du Portugal à la consolidation de la paix et aux opérations de maintien de la paix résilientes afin d'assurer une paix durable.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

**M. Muhammad-Bande** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à présenter mes compliments au Gabon pour la manière dont il a dirigé le Conseil de sécurité durant le mois d'octobre, et à féliciter le Ghana de son accession à la présidence du Conseil

pour le mois de novembre. Le Ghana peut compter sur le plein appui du Nigéria tout au long de son mandat.

Je remercie également le Ghana d'avoir organisé le très important débat public d'aujourd'hui sur le thème « Renforcement efficace de la résilience dans les opérations de paix au service d'une paix durable ». Je remercie les intervenants de leurs observations.

La paix et la sécurité demeurent le fondement du développement durable. Les menaces nouvelles et émergentes auxquelles sont confrontés les pays du monde entier et à la déstabilisation des communautés viennent nous rappeler que le Conseil de sécurité doit renforcer ses outils afin d'élaborer de nouvelles stratégies cohérentes pour assurer une paix durable. Nous avons constaté, notamment au Sahel, que les communautés touchées par le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent ont besoin de reconstituer leurs moyens de subsistance et leur protection sociale et de restaurer leurs services sociaux de base afin de renforcer leur résilience et de réduire leur vulnérabilité à la radicalisation et au recrutement.

Au Nigéria, le Ministère des affaires humanitaires, de la gestion des catastrophes et du développement social collabore avec les gouvernements des États fédérés, les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement pour mettre en œuvre efficacement des programmes d'intervention sociale afin de sortir de la pauvreté plus de 100 millions de personnes, notamment celles qui sont touchées par des conflits, d'ici à l'année prochaine.

Les opérations de paix demeurant l'outil de pointe du Conseil pour rétablir la paix dans les situations de conflit, il est essentiel d'instaurer un mécanisme de soutien global qui place le renforcement de la résilience en première ligne. À cet égard, je tiens à souligner cinq domaines clefs dans lesquels le Conseil de sécurité peut entreprendre le renforcement efficace de la résilience dans les opérations de paix au service d'une paix durable.

Premièrement, le Conseil de sécurité ne peut pas faire fi des changements climatiques et de leur incidence sur les opérations de paix. La plupart des opérations de paix des Nations Unies sont menées dans des pays qui sont classés parmi les plus exposés aux changements climatiques. À cette fin, le Conseil doit identifier de toute urgence des partenariats et des stratégies permettant de prévenir correctement les risques de sécurité liés au climat et d'y remédier, en particulier là où nous avons des missions de maintien de la paix.

Deuxièmement, pour l'instant et après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les Casques bleus peuvent jouer un rôle essentiel en soutenant les mesures nationales de lutte contre les crises sanitaires. En Afrique, nous avons pu constater le rôle important que les Casques bleus jouent en période de conflit en créant un environnement plus sûr pour les professionnels de la santé, qui risquent leur vie pour empêcher la propagation de maladies mortelles.

Troisièmement, il importe pour le Conseil de protéger les civils contre la violence et de maintenir la paix, tout en appuyant les mesures nationales visant à reconstituer les moyens de subsistance des communautés vulnérables. À ce titre, les opérations de maintien de la paix pourraient apporter un soutien accru à l'organisation et au financement de formations professionnelles et qualifiantes afin d'aider les communautés locales à générer des revenus pour subvenir aux besoins des familles.

Quatrièmement, le Nigéria est également d'avis qu'il importe d'intégrer dans les processus de paix les programmes pour les femmes et la paix et la sécurité, et pour les jeunes et la paix et la sécurité. Les effets disproportionnés des conflits sur les femmes et les jeunes demeurent un frein à tous les efforts que nous déployons pour renforcer la résilience. Les femmes et les jeunes sont des partenaires essentiels pour asseoir les piliers d'une paix durable, de la reprise économique et de la cohésion sociale. Le Conseil doit donc continuer à leur donner les moyens de jouer un rôle actif dans les mécanismes de prévention des conflits, de maintien de la paix et de gestion des situations d'après-conflit.

Enfin, sans un financement adéquat, prévisible et durable, le renforcement de la résilience face aux menaces sécuritaires au Sahel et dans les régions du littoral de l'Afrique de l'Ouest restera une tâche herculéenne. Le Nigéria se félicite des progrès accomplis par l'ONU pour obtenir un financement accru des activités de consolidation de la paix, notamment par le biais des contributions statutaires, et souligne que ces efforts doivent garantir un financement et un appui plus importants aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, afin de leur permettre de jouer un rôle plus déterminant dans les domaines relevant de leur mandat.

Pour terminer, en tant que pays fournisseur de contingents de longue date, Président du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et membre de la

Commission de consolidation de la paix, le Nigéria reste déterminé à travailler avec les membres du Conseil de sécurité pour améliorer l'efficacité des opérations de paix et continuera à apporter des contributions importantes à la prévention des conflits, au maintien de la paix et à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest, au Sahel et partout où cela est nécessaire.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

**M. Mohamed** (Soudan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Madame la Présidente, de vous féliciter de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, qui, nous le pensons, sera déterminant pour donner un nouvel élan aux débats interactifs sur un certain nombre de questions importantes.

Je souhaite partager avec le Conseil quelques observations pratiques du point de vue de notre appropriation nationale des activités de maintien de la paix.

D'après l'expérience de mon pays, les activités de maintien de la paix ont pour but de créer des conditions qui empêchent le retour de la violence. Cependant, elles visent également plusieurs autres objectifs à court et à long terme au moyen de leurs bons offices tels que le désarmement, la démobilisation et la réintégration des unités armées ; la réforme du secteur de la sécurité aux fins de la prévention de la reprise des conflits ou des guerres ; ainsi que le suivi des élections et le renforcement des institutions dans les zones touchées par un conflit, conformément à l'appropriation nationale. Parmi les objectifs à atteindre figurent des processus stimulants, pacifiques et constructifs qui visent à accroître l'efficacité des mécanismes d'autorégulation afin que les sociétés puissent gérer efficacement les pressions internes et externes.

Pour que les divers intérêts et besoins des communautés soient pris en compte, celles-ci doivent être représentées par des actions concrètes menées en vue d'instaurer l'inclusivité dans le cadre d'un processus de partenariat et d'apprentissage collectif. Ce que le processus de nationalisation de la consolidation de la paix signifie pour nous, c'est la capacité d'exercer des options, de diffuser les connaissances, la sagesse et les données d'expérience et de synthétiser les pratiques au sein même des communautés afin d'engager diverses initiatives communautaires et sectorielles et des mécanismes de coopération tout en modifiant constamment les pratiques et les modalités de la consolidation de la paix.

La consolidation de la paix doit être mise en œuvre en se concentrant sur les principes de résilience et d'appropriation nationale ou locale pour pérenniser la paix. Elle doit s'efforcer de parvenir à une paix réaliste par des moyens pacifiques en liant positivement le processus international de consolidation de la paix à la légitimité politique, culturelle et sociale locale et en ciblant des méthodes d'établissement de la paix dans des contextes qui favorisent la durabilité avec la participation du plus grand nombre possible d'acteurs locaux. La consolidation de la paix doit avoir pour principaux objectifs la restauration ou l'amélioration de la gouvernance et des institutions de gouvernance, la consolidation des accords de paix établis et la restauration de la sécurité des personnes et de l'État. Les opérations de consolidation de la paix doivent également contribuer à lancer la reconstruction et le développement socioéconomiques ; promouvoir la guérison, la réconciliation, la justice et les droits humains ; fournir une aide humanitaire d'urgence ; encourager la participation des femmes et des jeunes ; établir des partenariats stratégiques aux niveaux national, régional, continental et mondial et renforcer la mobilisation des ressources.

Au Soudan, nous attendons des efforts de consolidation de la paix qu'ils contribuent à mobiliser les ressources nécessaires et à soutenir les efforts qui sont menés à l'échelon national pour établir les mécanismes nécessaires aux fins de la rédaction de notre Constitution, sans préjudice de l'appropriation nationale de ces efforts. Ils doivent également coordonner et unifier les efforts de l'équipe de pays des Nations Unies et de toutes les autres organisations et institutions, notamment les institutions financières internationales, pour fournir l'appui nécessaire à la transition et à la consolidation de la paix, comme le stipule le paragraphe 2 iv) c) de la résolution 2524 (2020). Les efforts de consolidation de la paix doivent être coordonnés avec le travail du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme afin de soutenir la participation des femmes conformément à notre document constitutionnel de 2019. Il faut également sensibiliser les secteurs des femmes dans les différents groupes et communautés, notamment les communautés de personnes déplacées, à l'importance de la participation des femmes au processus politique. Et il sera essentiel de coordonner avec les centres internationaux d'observation électorale tels que le Centre Carter, qui travaille aux côtés du PNUD pour former des observateurs locaux appartenant à diverses organisations de la société civile.

La mobilisation des organes et institutions des Nations Unies, notamment le PNUD, l'UNICEF et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, est essentielle pour réintégrer les rapatriés et faciliter leur retour volontaire dans les zones calmes et les communautés d'accueil, ainsi que pour la mise en place d'infrastructures d'éducation, de santé et d'eau. Les opérations de consolidation de la paix doivent inclure la mise en œuvre de projets de retour rapide et à effet rapide dans les zones et villages de retour volontaire afin d'encourager les personnes déplacées à retourner dans leurs lieux d'origine, leurs foyers et leurs communautés.

Il importe également de travailler avec les donateurs pour fournir les ressources nécessaires à l'exécution des programmes de réparation comme base de la réconciliation et le soutien nécessaire pour la mise en œuvre de notre plan national de protection des civils, la protection sur le terrain et la protection de l'environnement. Les opérations de consolidation de la paix doivent soutenir la mise en place de mécanismes de détection et d'alerte précoce afin d'éviter les affrontements communautaires et intercommunautaires. D'autres tâches consistent à coordonner avec l'UNICEF des enquêtes de terrain pour l'intégration des droits de l'homme dans les programmes de l'enseignement général et supérieur, à fournir des ressources financières et matérielles à la police nationale pour renforcer les patrouilles et la police de proximité et à soutenir la mise en place d'états-majors de secteur pour les mécanismes nationaux de protection des civils.

Comme le stipule le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, les efforts de consolidation de la paix doivent soutenir la mise en œuvre de la troisième phase du projet national de collecte des armes et des véhicules non immatriculés. Ils doivent mobiliser les ressources nécessaires à l'achèvement du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration en tant que priorité dans le cadre de la mise en place du protocole relatif aux arrangements de sécurité. Les opérations de consolidation de la paix doivent également être menées avec la communauté internationale pour fournir un soutien technique et logistique, y compris le renforcement des capacités pour lutter contre l'immigration clandestine et les crimes transfrontaliers, en particulier le trafic d'armes et la traite d'êtres humains.

Enfin, les opérations de consolidation de la paix doivent mobiliser les donateurs pour qu'ils apportent le soutien nécessaire à la réalisation des objectifs de

développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier ceux qui concernent l'élimination de la pauvreté et la lutte contre les causes profondes des conflits et de l'extrémisme violent.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

**M. Zahneisen** (Allemagne) (*parle en anglais*) : À l'instar de nombreuses autres délégations, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, pour l'accession du Ghana à la présidence du Conseil de sécurité, et je vous souhaite plein succès dans cette tâche importante. Je vous remercie d'avoir mis cette question importante à l'ordre du jour du Conseil si tôt dans votre présidence.

Tout d'abord, je voudrais moi aussi souligner que nous nous associons pleinement à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne.

Nous sommes fermement convaincus que les opérations de paix peuvent faire davantage pour s'adapter aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité, accroître leur impact global et œuvrer encore plus efficacement à une paix durable. Je voudrais souligner quelques aspects à cet égard.

Tout d'abord, les opérations de paix s'efforcent constamment d'améliorer leur appréciation de la situation. Toutefois, bien qu'elles disposent souvent d'une capacité d'analyse très élevée, leur analyse et leur utilisation systématiques des données doivent être améliorées. L'Allemagne soutient plusieurs initiatives qui sont menées au sein du Secrétariat pour tirer parti des technologies numériques afin de combler cette lacune. Nous pensons qu'il s'agit d'une contribution importante à la lutte contre la désinformation, qui devient de plus en plus un problème pour les opérations de maintien de la paix dans le monde. Nous avons également plaidé en faveur d'un renforcement de la capacité des missions de maintien de la paix à analyser la manière dont les facteurs liés au climat influencent la dynamique des conflits. Les conseillers pour la sécurité climatique dans les missions fournissent des analyses importantes aux responsables des missions, et nous nous félicitons de l'inclusion récente d'un tel conseiller dans la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie. Nous pensons qu'il faut créer ces postes dans tous les lieux de mission appropriés, et nous prions les membres du Conseil de soutenir ces capacités indispensables.

Deuxièmement, nous sommes fermement convaincus que la mise en œuvre et la défense cohérentes

du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité contribueront à créer des sociétés plus justes et plus stables. Ils représentent des voies claires vers une plus grande résilience et doivent donc bénéficier d'un soutien politique et d'un financement plus importants.

Enfin, les opérations de paix doivent commencer par des objectifs et des critères de référence clairement définis et une stratégie pour les atteindre. Pour rendre ces opérations plus efficaces et donc plus durables, il est essentiel de réfléchir, avant le déploiement, à l'état final souhaité et aux différentes étapes qui doivent être franchies entre-temps, notamment la recherche de partenaires appropriés.

Selon nous, la clef pour remédier au manque de durabilité des opérations de paix est d'intégrer les différents instruments des Nations Unies – prévention, rétablissement de la paix, maintien de la paix et consolidation de la paix – de manière plus cohérente. Les silos institutionnels persistants doivent être surmontés. En ce qui concerne notre propre approche de la stabilisation, nous pensons qu'il est crucial de dépasser le mode de pensée fondé sur les cloisonnements si nous entendons produire des effets concrets sur le terrain. À cet égard, nous pensons que la Commission de consolidation de la paix a un rôle important à jouer en tant que l'un des instruments essentiels pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et soutenir les efforts menés aux échelons national et régional pour construire des communautés résilientes. La Commission donne actuellement des avis écrits au Conseil, mais nous pensons que la coopération entre les deux institutions doit être encore renforcée. Par exemple, la Commission de consolidation de la paix

pourrait informer le Conseil sur des aspects auxquels il n'a pas encore accordé suffisamment d'attention.

Afin de faire face à la menace croissante de l'extrémisme violent et du terrorisme en Afrique, le Conseil de sécurité a débattu d'un financement suffisant, prévisible et durable des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. L'Allemagne attend avec intérêt de discuter plus avant des modalités de ce financement.

Au Sahel et dans les régions du littoral de l'Afrique de l'Ouest en particulier, l'Allemagne a entrepris des efforts pour renforcer la résilience face aux menaces pesant contre la sécurité. Le Groupe de travail des Amis du Golfe de Guinée du Groupe g7+, actuellement coprésidé par l'Allemagne, vise à soutenir l'engagement régional et national dans la lutte contre les menaces maritimes telles que la piraterie, la criminalité transnationale organisée, la pêche illégale et non réglementée, la pollution environnementale et la perte de biodiversité. En outre, l'Allemagne soutient un mécanisme intégré de stabilité des frontières en Afrique de l'Ouest afin de mettre en œuvre des stratégies régionales et nationales visant à améliorer les conditions de sécurité dans les zones frontalières.

Je tiens à souligner que nous continuerons à soutenir votre travail, Madame la Présidente, ainsi que celui du Conseil. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre effort commun pour renforcer la résilience en Afrique en tirant le meilleur parti de tous les outils des Nations Unies disponibles au profit du continent.

*La séance est levée à 16 h 50.*